

## Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'un ordre tel qu'il a été publié, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, l'ordre publié a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of  
Financial  
Services



Surintendant des  
services  
financiers

---

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8, telle que modifiée (ci-après la « LRR »);

**ET RELATIVEMENT À** un avis d'intention du surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») de refuser de formuler une ordonnance en vertu de l'article 74 de la LRR concernant le Retirement Plan for Martinrea Metallic Canada Inc. - Hourly, numéro d'enregistrement 1048925

**À :**

**TB**

**Ancien participant**

**ET À :**

**Martinrea Metallic Canada Inc.**

3210, chemin Langstaff

Vaughan (Ontario) L4K 5B2

**À l'attention de :**

Frank Burke

Directeur général, Finances générales

**Administrateur du régime**

## ORDONNANCE

**LE OU VERS LE** 14 novembre 2016, le surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») a émis un avis d'intention proposant le refus de formuler une ordonnance concernant le régime de retraite des employés à salaire horaire de Martinrea Metallic Canada Inc., numéro d'enregistrement 1048925 (ci-après le « régime »).

**UNE DEMANDE D'AUDIENCE** datée du 23 novembre 2016 a été effectuée par TB et reçue par le Tribunal des services financiers (ci-après le « Tribunal ») le 25 novembre 2016, concernant cette affaire, et une audience s'est tenue les 10 et 11 juin 2017.

**LE TRIBUNAL**, dans ses motifs de décision datés du 6 octobre 2017 (ci-après la « décision »), a ordonné au surintendant de donner suite à son avis d'intention.

**AUCUN APPEL** n'a été interjeté à la suite de la décision en vertu de l'article 91 de la LRR et, par conséquent, celle-ci est finale.

Pour les motifs énoncés dans l'avis d'intention, **JE REFUSE D'ORDONNER** à Martinrea Metallic Canada Inc. de payer des droits d'acquisition réputée à TB.

**FAIT À** Toronto (Ontario), le 5 décembre 2017.

*Original signé par*

Mathew Ou  
Directeur intérimaire, Direction des régimes de retraite  
En vertu des pouvoirs délégués par  
le surintendant des services financiers.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017